Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 066-216601336-20260910-CM2026051-DE

CM2026051

PALAU DEL VIDRE
l'expressive

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
CM2026051
Séance du 10 septembre 2026

Le dix septembre deux mille vingt-six à vingt heures douze,
le Conseil Municipal de la Commune de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales), régulièrement convoqué le quatre septembre deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GALAN, Maire.

PRESENTS (17) : Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Nadine BONAFE, José BELTRI, Marc SUNER, Belinda BEAUSAERT, Florence BOUSCATEL, David THOMAS, Sophie FERTON, Guillaume CHAMPROY, Bruno ORMENO, Vanessa LAMAS, Grégoire JONQUERES D'ORIOLA, Jean-Christophe DELMER, Jacques ROCHER, Pascal RAMONET.

REPRESENTES (5) : Faustine DESCHAMPS (procuration à Nadine BONAFE), Thierry BOUYSSOU (procuration à Bruno GALAN), Julie DAYDE (procuration à José BELTRI), Laetitia SANSON (procuration à Sébastien GARRIGUE), Julie BONINO (procuration à Bruno ORMENO).

ABSENTS (1) : Gilles ALBERTY.

NOMBRE DE CONSEILLERS :							
EN EXERCICE :	23	PRESENTS :	17	QUORUM :	12	PROCURATIONS :	05
VOTANTS :	22	POUR :	22	CONTRE :	00	ABSTENTIONS :	00

A été nommé Secrétaire de Séance : Guillaume CHAMPROY

OBJET : DEMANDE DE FOURNITURE DE VEGETAUX A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Président de séance et rapporteur,

CONSIDERANT que le Conseil Départemental permet à chaque commune d'obtenir des plants d'arbres et d'arbustes issus de sa pépinière ;

CONSIDERANT qu'une liste des différentes essences disponibles est transmise et qu'il appartient aux communes de formuler leur demande en précisant les emplacements concernés ;

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 066-216601336-20260910-CM2026051-DE

CONSIDERANT qu'il s'agit d'espèces locales, adaptées au climat, économes en eau et résistantes à la sécheresse ;
CONSIDERANT que les plants fournis par la Pépinière Départementale sont produits sans recours aux pesticides ;

CONSIDERANT qu'il est donc proposé de solliciter auprès de la Pépinière Départementale la fourniture des essences suivantes pour la Commune de Palau-del-Vidre :

Variété	Quantité demandée	Implantation envisagée
Arbre à soie	10	**Poursuite de la réarborisation du lac Sant Marti** Calendrier : 2026 (4ème trimestre) – 2027 (2ème trimestre) Zonage PLU : Na / Nb Règlement : https://www.palaudelvidre.com/wp-content/uploads/2017/02/PLU-04-R%C3%A8glement.pdf **Végétalisation du chemin des écoliers et poursuite de la renaturation des écoles (abords, secteurs d'accueil et périphériques)** Calendrier : 2026 (3ème trimestre) – 2027 (4ème trimestre) Zonage PLU : Ub Règlement : https://www.palaudelvidre.com/wp-content/uploads/2017/02/PLU-04-R%C3%A8glement.pdf
Catalpa à fleurs de bignone en sachet	10	
Catalpa à fleurs de bignone racines nues	10	
Chêne liège	20	
Chêne Rouge d'Amérique	20	
Erable champêtre	15	
Faux poivrier	10	
Grenadier à fleurs	10	
Mimosa quatre saisons	30	
Mûrier Platane	15	
Saule Pleureur	15	
Abélia à grandes feuilles	10	
Cognassier du Japon	10	
Hibiscus de Syrie	20	
Laurier Rose	30	
Rince bouteille Violacé	10	
Santoline à feuilles de romarin	20	
Santoline petit cyprès	10	
Faux jasmin	30	
Glycine de Chine	20	
Fuschia de Californie	10	
Lantana Camara Orange	30	
Plumbago du Cap	20	
Sauge afghane	20	
Sauge Officinale	20	
Sauge petites feuilles rouge	10	

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 066-216601336-20260910-CM2026051-DE

CM2026051

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,

- **D'APPROUVER** la demande de fourniture de végétaux à la Pépinière Départementale, selon le tableau ci-dessus ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.
Fait à Palau-del-Vidre, le 10 septembre 2026,

Le Maire,

Bruno GALAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (par courrier ou sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formé auprès de l'auteur de la décision dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au recours gracieux à l'issue des deux mois vaut rejet implicite).

Acte rendu exécutoire
après télétransmission en Préfecture
et publication en ligne le :
Identifiant de télétransmission ;

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 066-216601336-20260910-CM2026051-DE